



Commune d'AUBIGNOSC
04200

www.aubignosc04.fr
mairie.aubignosc@wanadoo.fr
04 92 62 41 94

ARRETE MUNICIPAL N°85 / 2020

OBJET : ABROGATION AM 78/2020 du 13 août 2020 portant INTERDICTION D'ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS À COMPTER DU 14 août 2020.

Le maire de la commune d'AUBIGNOSC,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code pénal et notamment son article R.610-5
- Vu l'arrêté préfectoral n°2013-1697 du 1^{er} août 2013
- Vu la Carte d'accès aux massifs forestiers du département des Alpes de Haute Provence annexée
- Considérant les conditions hygrométriques et les conditions météorologiques désormais favorables :

ARRETE :

Art. 1er. – L'arrêté municipal n°78/2020 du 14 août 2020 portant interdiction d'accès aux massifs forestiers est abrogé à compter de ce jour.

Art. 5. – Les tiers disposent d'un délai de recours de deux mois à compter de l'affichage du présent arrêté auprès du Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE cedex 06.)

Art.7 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée en mairie et transmise à :

- Madame la Préfète de Digne-Les-Bains
- Monsieur le commandant de Brigade, Gendarmerie de Château-Arnoux/Les Mées
- Monsieur le chef du Centre de secours de Château-Arnoux
- Monsieur le Chef de Centre de l'Office National des Forêts
- Monsieur le Président de la Société de chasse

Fait à AUBIGNOSC, le 08 septembre 2020

Le Maire

René AVINENS

